

## Conditions Générales de Vente des prestations et produits fournis par REAVISUAL

### Préambule

L'entreprise individuelle **REAVISUAL** ci-après dénommée « **REAVISUAL** », est représentée par Mr Arnaud Houdayer et immatriculée au SIRET sous le numéro 843 246 984 00010. Son siège social est situé au 14 Lotissement du Temple 53 170 Saint-Denis-du-Maine.

**REAVISUAL** est une agence audiovisuelle spécialisée dans les prestations de services sur la production audiovisuelle. Les présentes Conditions Générales de Vente ou « CGV » s'appliquent à toutes les prestations de conseil, de création, de communication et de publicité, réalisées par **REAVISUAL**. La commande d'une prestation implique l'adhésion complète et sans réserve du **CLIENT** aux présentes Conditions Générales.

### Définitions

Est appelée **REAVISUAL** l'entreprise individuelle **REAVISUAL**.

Est appelé **CLIENT**, la personne physique ou morale signataire du bon de commande, du devis ou ayant signifié sa commande par écrit.

Sont appelées **PRESTATIONS**, l'ensemble des services mis à la disposition du **CLIENT** par l'agence, à savoir :

- Etudes et conseils
- Réalisation et production audiovisuelle

Et d'une façon générale, toutes prestations demandées par le client ayant fait l'objet d'une proposition formelle de la part de l'agence.

### Article 1 Objet et champ d'application

**REAVISUAL** propose les prestations suivantes :

- Films vidéo d'entreprise, commercial, produit, reportages, interviews...
- Productions vidéo pour les associations et les artistes, spectacles, concerts, théâtre...
- Tournage / Montage vidéo
- Captation multicaméra
- Live streaming
- Création de teasers web & reels à destination réseaux sociaux
- Livraison de produits prêt à diffuser (Internet, réseaux sociaux, supports physiques...)
- Création de logos et chartes graphiques

### Article 2 Prise de commande

La réservation d'une prestation vidéo peut se faire à tout moment sous réserve de disponibilité. Sauf accord particulier, **REAVISUAL** n'est lié par les prises de commande de ses **CLIENTS** que sous réserve d'un versement d'un acompte de 30% du montant global du devis qui aura été établi.

Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du « bon de commande » ou devis et du cahier des charges correspondant, datés, signés et respectivement précédés de la mention « Bon pour Accord » et, ou « lu et approuvé » par le **CLIENT**, les signatures entraînant l'acceptation des termes du devis et validation du cahier des charges.

### Article 3 Modification de la commande

Toute modification d'une commande doit être faite dans les mêmes formes que la commande initiale. Toute annulation de la commande rend acquis à **REAVISUAL** l'acompte qui y était joint sans préjudice des indemnités supplémentaires que l'agence pourrait réclamer devant les tribunaux du fait de cette annulation.

### Article 4 Sous traitance

**REAVISUAL** est autorisé, sans instructions écrites contraires du client, à sous-traiter l'intégralité ou une fraction du travail commandé par le client.

### Article 5 Prix

Le prix de vente est exprimé en euros hors taxes (TVA à 20%). Les prix et délais sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans le courant de ce mois. La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé. Toute prestation ne figurant pas dans la proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit. Les corrections demandées par le **CLIENT** ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans le devis seront apportées, toute correction supplémentaire fera l'objet de facturation supplémentaire.

### Article 6 Paiement des prestations

Le délai de paiement est fixé à 30 jours date de facture, sauf accord conclu entre les parties lors du devis. Sous déduction des acomptes versés à la commande : 30% (cf Article 2 – prise de commande).

À défaut de règlement à la date prévue, **REAVISUAL** se réserve le droit de mettre l'acheteur en demeure de payer la somme facturée et d'appliquer en sus le taux de l'intérêt légal ayant cours. Taux des pénalités de retard: Il sera fait application d'intérêts calculés sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal et du paiement d'une somme forfaitaire de 40 € due au titre des frais de recouvrement. Toute somme non réglée dans les délais, tout retard de paiement, ou tout impayé (en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé) d'une somme due par le **CLIENT** entraînera la suspension immédiate des prestations, en attendant la régularisation de la situation. Cette suspension ne peut constituer une cause de responsabilité pour **REAVISUAL**.

L'entreprise **REAVISUAL** se réserve tous les droits intellectuels et de propriété sur sa production jusqu'au complet règlement des factures. Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix; la remise d'une traite ou de tout autre document créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement libératoire. A défaut, tous les documents devront être restitués sans délais à l'entreprise ou seront supprimés des serveurs publics ou privés reliés à Internet.

Dans le cas où le retard de paiement excéderait deux mois, **REAVISUAL** se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires. Le **CLIENT** ne pourra demander une indemnité à **REAVISUAL** du fait de la suspension de ses services suite à un incident de paiement.

### Article 7 Confidentialité

**REAVISUAL** s'engage pour la durée de l'exécution de la commande, telle que définie par le bon de commande ou le devis signé, à ne divulguer aucune information de caractère confidentiel qui lui auraient été communiquées par le **CLIENT**.

### Article 8 Propriété intellectuelle

**REAVISUAL** demeure seul titulaire de ses droits d'auteur résultant de ses services. L'exploitation des créations et des services s'effectue conformément aux dispositions de la commande effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de la signature du contrat. Toute utilisation de la création, non prévue au présent contrat, doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable et d'une rémunération à convenir.

Des frais techniques inhérents à la livraison de matériel source peuvent en outre être appliqués.

En ce qui concerne les droits des tiers (droit d'auteur, droits voisins), ces droits sont négociés par **REAVISUAL** en accord avec le **CLIENT** suivant les nécessités des services fournis, et facturés à celui-ci. Au cas où il serait envisagé de procéder à d'autres utilisations que celles initialement prévues, **REAVISUAL** s'efforcera de négocier avec le tiers en vue d'acquiescer les droits nécessaires à ces utilisations. Le **CLIENT** s'engage en contrepartie à signaler toute utilisation non prévue initialement dans la commande.

La cession consentie ci-dessus ne couvre pas les droits des personnes (droit à l'image, droit de la personnalité liés aux personnes physiques ou personnes morales, pour la réalisation ponctuelle de contributions particulières telles que la photographie, l'illustration, la vidéo).

Ces droits sont négociés par **REAVISUAL** en accord avec le **CLIENT** suivant les nécessités des services fournis et facturés à celui-ci. **REAVISUAL** indiquera au **CLIENT** le montant et les limites des droits acquis.

Le **CLIENT** garantit que tout document communiqué à **REAVISUAL**, par lui, ses auxiliaires et/ou ses représentants est libre de tout droit d'auteur, appartenant à un tiers, qui interdirait l'exécution des prestations promises par **REAVISUAL**.

Le **CLIENT** s'engage irrévocablement à payer, en sa qualité de garant, tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à **REAVISUAL**, au titre de la violation des droits d'auteur d'un tiers, du fait de l'exécution des services ou prestations acceptées par le client.

Le **CLIENT** autorise expressément **REAVISUAL** à notamment retravailler, retoucher et modifier tous les documents fournis par le **CLIENT**, ainsi qu'à faire des reproductions pour les besoins de l'exécution de la commande.

Le **CLIENT** s'engage à indiquer à **REAVISUAL**, dès leur constatation, toute violation des droits d'auteur précités.

## Article 9 Références

Le **CLIENT** autorise expressément **REAVISUAL** à utiliser son nom et les produits ou prestations développés pour son compte à des fins commerciales.

## Article 10 Responsabilité du Client

Le **CLIENT** mettra à la disposition de **REAVISUAL**, à titre confidentiel, tous les éléments qu'il lui sera possible de fournir à cette dernière et qui sont nécessaires à la connaissance des produits et services objets de la commande et à celle de leurs marchés. Le **CLIENT** garantit **REAVISUAL** de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans les informations fournies par lui sur ses produits ou ses services. Il est de ce fait responsable des informations qu'il transmet à **REAVISUAL** portant notamment sur le nom, la composition, les qualités, les performances du produit ou du service faisant l'objet de la commande. Il est également responsable du respect des législations spécifiques à son activité.

En conséquence, **REAVISUAL** ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des projets qu'elle aura soumis au **CLIENT** et au sujet desquels elle aura obtenu son accord, notamment en cas d'action en responsabilité.

La responsabilité de **REAVISUAL** ne saurait être engagée dès lors que le **CLIENT** accepte le produit fini par mail ou sur papier. Le **CLIENT** garantit **REAVISUAL** et se substituera à elle en cas d'action judiciaire et/ou de condamnation que cette dernière aurait à supporter du fait d'un manquement du **CLIENT** à ses diverses obligations de déclaration et ce nonobstant la réparation de l'entier préjudice de **REAVISUAL**.

## Article 11 Responsabilité de Reavisual

**REAVISUAL** ne doit pas manquer à son obligation de conseil. **REAVISUAL** veille pour ce qui la concerne au respect de la réglementation de la publicité dans le cadre des campagnes et supports qu'elle conçoit et diffuse pour le compte du **CLIENT**. **REAVISUAL** ne pourra être tenue pour responsable de toute décision prise par le **CLIENT** ou tout tiers désigné par lui.

**REAVISUAL** s'engage à exécuter les obligations à sa charge avec tout le soin en usage dans sa profession et à se conformer aux règles de l'art en vigueur. Le **CLIENT** ne pourra rechercher la responsabilité de **REAVISUAL** qu'en prouvant un comportement fautif, étant entendu que cette responsabilité est limitée expressément aux dommages prévisibles et directs et ne pourra excéder le coût total de la prestation qui est à l'origine du dommage causé. L'action en réparation devra être engagée dans les 15 jours de l'événement dommageable. La responsabilité de **REAVISUAL** ne pourra être recherchée en cas de force majeure.

